GUIDE DE PROTECTION DE LA VIGNE 2021 SICAVAC

Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinification et d'Analyse du Centre 9, route de Chavignol – 18 300 SANCERRE / Tel : 02 48 78 51 00 / Fax : 02 48 78 51 09 / E-mail : sicavac@wanadoo.fr SICAVAC SAS agréé pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le N°CE01658

CORRESPONDANCES SPECIALITES COMMERCIALES – PAGES

Spécialité commerciale	Page
Acrobat M DG	5
Acteon	25
Actimum	25
Actirob B	24
Affirm	17
Agil	23
Akolit	7
Aktuan DTI	5
Algèbre	13
Amalfi	6
Almanach Flash	8
Amaline Flow	4
Amarok	6
Ambition	23
Ampexio	4
Amphore F	5
Amylo-X-WG	16
Ancolie	13
Antene	11
Arco DTI	5
Argical Pro	18
Armicarb	10;1
Artimon	8
Auditorium	9
Aviso DF	6
Azupec 80 GD	9
Baikal WP	18
Barbarian ST	22

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Spécialité commerciale	Page
Bastid	2; 10
BB Caffaro WG	1
BB Equal DG	1
BB Mac. 80	1
BB RSR Disperss	1
Belize	25
Beloukha	23
Bifast	25
Blason	2;10
Blue Shield Hi Bio	1
Boa	21
Bogard	11
Bornéo	20
Brezza	11
Buggy 360 P.	22
Cabrio Top	14
Calanque	24
Calgary	5
Camaro	7
Cantus	15
Captene IV	16
Carial C Pepite	5
Cass'Mouss	24
Cassiopée	8
Cent 7	21
Champ Flo Ampli	1
Chaolin	8
Checkmate Puffer	18

OIALLO - I AOLO		
Spécialité commerciale	Page	
Citrothiol	9	
Cidély	12	
Class'One	22	
Class'One 480	22	
Claxon	23	
Collis	13	
Concaz (ol)	11	
Concorde	11	
Consist	14	
Copacabana нв	1	
Copernico HiBio	1	
Coragen	17	
Cosavet DF	9	
Country Gold	19	
Crédit	22	
Cuprofix F Disp.	3 2 1	
Cuprocol Duo	2	
Cuproxat SC		
Cyflodium	12	
Cymsun	6	
Cyperfor 100 EW	17 ; 19 17 ; 19	
Cythrine L		
Cythrine Max	19	
Dartagnan	9	
Devrinol F	21	
Difcor 250 EC	11	
Dipel DF	18	
Dithane NT	3	

Spécialité commerciale Page Décis Protech 19 Delfin 18 Deltastar 19 Denim 17 Devin 23 Drop Tek 26
Décis Protech 19 Delfin 18 Deltastar 19 Denim 17 Devin 23
Delfin 18 Deltastar 19 Denim 17 Devin 23
Denim 17 Devin 23
Devin 23
Devin 23 Drop Tek 26
Dron Tek 26
Dynali 12
Dynamiz 25
Ecrin Pro 11
Elan 21
Electis Pro 4
Elvis 24
Elysium 21 Enervin 7
Enervin 7
Enomix F 6
Eperon Pépite 6
Erune 15
Esdeaine 2; 10
Escapade 24
Essen'ciel 2 ;10 ;18
Etonan 7
Explicit EC/WG 17; 20
Falarik DG 8
Fantic F WG 6
Falarik DG 8 Fantic F WG 6 Fastime 5
Flanker 19
Fleurus 15
Flint 14

Spécialité commerciale	Page
Flosul	9
Flovine	
Fluidosoufre	3 9
Foen	21
Folpan 80 WDG	3
Folpec Adv.	3
Folpec Diméo	5
Foltane FL	3
Forum Top	21 3 3 5 3 5
Fregate SC	
Fusilade Max	23
Futura	8
Fytosave	2;10
Géoxe WG	15
Glister U. 360	22
Gondor	24
Gozaï	23
Gréman	23 11 5
Grip Top	5
Guerrier	23
Héliocuivre	1
Heliosol	24
Heliosoufre S	9
Helioterpen S	9
Hexagon	13
Hidalgo star	8
Hoggar	12
Hockey Pro	22

Spécialité commerciale	Page
Hudson Pro	8
Idaho	4
Invictus	11
Island	22
Japica	15
Javise Max	15
Jogg	21
Jokari	19
Julietta	16
Kadima Plus	11
Kamuy Karamat Pro	15
Karamat Pro	11
Karate Z./X./K.	19;20
Karis 10 CS	19
Kashmir	9
Katana	21
Kerb flo	21
Kenkio	7
Kenja	15
Késys	12
Kimoflex	4
Klartan	19
Kobber	2
Kocide	
Kryor	15
Kumulus DF	9
Kusabi	13
Kusti	19;20

CORRESPONDANCES SPECIALITES COMMERCIALES – PAGES

Spécialité commerciale	Page
Lazulie	15
LBG-01F34	7
Le 846	24
Leimay	7
Lexic Flash	8
LI 700 (Star)	24
Licorne Flex	11
Lidal	11
Limocide	2 ;10 ;1
Lingot	4
Lucifère	9
Luna S./X-tend	13
Lutiram DF	3
Maniflow	1
Matsuda	21
Mavrik Smart	19
Mayandra	11
Medeiro WG	8
Messager	2;10
Mevalone	16
Micros-cop	1
Microthiol Sp. D/L	9
Mildicut	7
Minsk	21
Mojox 75 WG	2
Molina	11
Musdo 4	17
Natchez	14

Spécialité commerciale	Page
Nordox 75 WG	2
NYX	11
Oliofix	24
Oidiol poudrage	9
Optix Disperss	8
Oviphyt	21
Padone	1
Pajo	4
Palermo	6
Palmir	6
Pandero Gold	6 5
Panthéos	5
Pangolin DG	8
Pentra	25 7
Pertinan	7
Phydeal	25
Phytop	25
Pledge	21
Polithiol	20
Polyram DF	3
Prev-am Plus	2; 10; 18
Privest	7
Proclaim	17
Profiler	8
Prolectus	15
Prosper	12
Pyrevert	18
Pyrioviti	13

Spécialité commerciale	Page
RAK 1+2 MIX	18
Rami	21
Rhapsody	16
Redeli	7
Resplend	7
Revoluxio	4
Rhodax express	8
Ridomil Gold Mz	6
Risse	6
Ritue WG	8
Rocca	12
Romeo	2;10
Roundup F.+/Evo	22
Roxam combi	4
Safir WG	15
Samba	11
Sarman F	6
Scala	15
Score	11
Selectrum	21
Selva	6
Sérénade max	16
Serenva	15
Sephor	25
Shark	23
Sillage	8
Sirbel UD	8 5 7
Sirius	7

Spécialité commerciale	Page
Slogan	8
Sokalciarbo	18
Sonata	10
Sorcier	23
Sorvin	15
Soufrebe DG	9
Spotlight plus	23
Starpro	11
Startup	9
Steward (EC)	17;19
Sticman	24
Stratos ultra	23
Stroby DF	14
Sublimdor	9
Success 4	17
Sulfojet DF	9
Sulforix Rain free	9
Switch	15
Systhane Flex	11
Tairel F liquide	6
Taegro	2;10;16
Talendo	12
Talius	12
Tebaïde	8
Tebutec	11
Teldor	15
Tempera plus	25
Thiopron rainfree	9

Spécialité commerciale	Page
Thiovit Jet	9
TP Dinghy	13
Topaze	11
Tothem 70	3
Toucan	15
Transit	24
Trebon 30 EC	17; 19; 20
Trilog	9
Trimanoc DG R.	3
Triplice	8
Triziman	3
Typhon	22
Unikat	3
Uppercut	17
Valiant Flash	8
Ventaro	4
Vintage M Disperss	5 6
Vitipec WG adv.	
Vitisan	10
Vivando	13
Vivatrine EW	19
Whisper	9
XenTari	18
Yaris	13
Yatto	16
Ysayo	7
Zenact	8
Zetanil F	6

	Spécialité commerciale Zorvec Zelavin	Page
4	Zorvec Zelavin	4
-		
_		
0		
4		
1		
-		
_		
1		
4		
1		
-		
4		
1		

CORRESPONDANCE MATIERE ACTIVE - PAGE(S)

Matière active	Page
E/Z9 Dodecadienylacetate	18
(EZ)/Z9 dodecenylacetate	18
Acide pélargonique	23
Acrinathrine	19
Ametoctradine	7
Amisulbrom	7
Bacillus amyloliquefaciens	2;10;16
Bacillus pumilus	10
Bacillus subtilis	16
Bacillus thuringiensis	18
Benalaxyl (M)	6
Benthiavalicarbe	5
Boscalid	13 ; 15
Carfentrazone éthyle	23
Chlorantraniliprole	17
Cos-Oga	2;10
Cuivre	1 à 6 ; 8
Cyazofamid	7
Cycloxydime	23

Matière active	Page
Cyflufénamid	12
Cymoxanil	4;6;8
Cypermethrine	17 ; 18
Cyprodinil	15
Deltaméthrine	19
Difénoconazole	11 ; 12 ; 13
Diflufénican	21
Dimétomorphe	4; 5; 7; 8
Disodium phosphonate	7
Dithianon	5;8
Emamectine	17
Esfenvalérate	19
Etofenprox	17 ; 19
Etoxazole	20
Eugénol	16
Fenbuconazole	11
Fenhexamid	15
Fenpyrazamine	15
Flazasulfuron	21

Matière active	Page
Fluazifop P butyl	23
Fludioxonil	15
Flumioxazine	21
Fluopicolide	8
Fluopyram	13
Fluxapyroxad	13
Folpel	3à6;8
Fosétyl al	8
Géraniol	16
Glyphosate	22
Huile de paraffine	20
Huile essentielle d'orange douce	2;10;19
Hydrogénocarbonate de potassium	10 ; 16
Indoxacarbe	17 ; 19
Iprovalicarbe	5;8
Isoxaben	21
Isofétamide	15
Kaolin	18
Krésoxim Méthyl	13

CORRESPONDANCE MATIERE ACTIVE - PAGE(S)

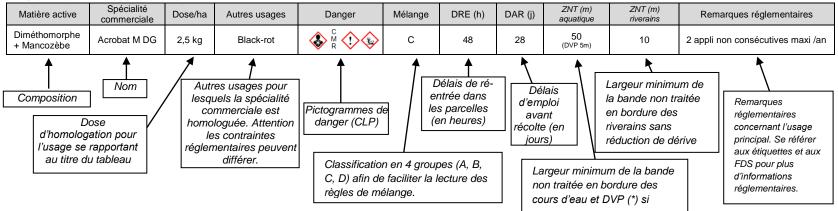
Matière active	Page
Lambda-cyalothrine	19 ; 20
Mancozèbe	3 à 6 ; 8
Mandipropamide	4;5
Mépanipyrim	15
Métalaxyl M	6
Métirame	3 à 8 ; 14
Métrafénone	13
Métribuzine	21
Myclobutanil	11
Napropamide	21
Oryzalin	21
Oxathiapiproline	4
Paroi de S. cerevisiae	2;10;16
Penoxsulame	21
Phosphonate dipotassique et monopotassique	7;8
Propaqui-zafop	23
Propyzamide	21
Proquinazid	12
Pyraclostrobine	14

Matière active	Page
Pyraflufen-ethyl	23
Pyréthrines	18
Pyriméthanil	15
Pyriofénone	13
Silicate d'aluminium	18
Soufre micronisé ou poudrage	9 ; 21
Spinosad	17
Spiroxamine	12
Tau -fluvalinate	19
Tébuconazole	11 ; 13 ; 14
Tétraconazole	11
Thymol	16
Trifloxystrobine	13 ; 14
Zoxamide	4

Cet index regroupe les principales spécialités phytosanitaires présentes sur le marché du Centre Loire.

Conservez-le car nous y ferons référence dans la LETTRE SICAVAC.

Comment lire les tableaux ?



De plus en plus d'AMM indiquent des stades minimum et maximum d'application. Par défaut, les anti-mildiou et anti-oïdium cités dans ce guide ne sont autorisés qu'à partir de 3 feuilles étalées et jusqu'à la véraison. En cas de volonté d'application plus précoce ou plus tardive, référez-vous à l'étiquette du produit pour connaître ses restrictions d'utilisation.

Les AMM indiquent également de plus en plus un DVP (*). « Dispositifs végétalisés permanents » : zones complètement recouvertes de façon permanente de plantes herbacées (dispositifs herbacés) ou comportant, sur au moins une partie de leur largeur, une haie arbustive qui doit être continue par rapport au point d'eau (dispositifs arbustifs). Définition de l'arrêté du 12 septembre 2006

PREPARATION DE LA BOUILLIE

Avant de réaliser un mélange, il faut s'assurer que celui-ci est bien autorisé et que les produits sont compatibles. Pour cela, reportez-vous aux explications de la page suivante

Après remplissage de la moitié de la cuve avec de l'eau, l'ordre d'incorporation recommandé est le suivant :

- 1 Les produits travaillant sur la qualité de l'eau (correcteur de pH, antimousse)
- 2 Les produits particuliers : sacs hydrosolubles WSB
- 3 Les solides, les granulés : SG, WG, WP, SP
- 4 Les suspensions concentrés : SC
- 5 Les suspo-émulsions : SE
- 6 Les émulsions dans l'eau : EW
- 7 Les concentrés émulsionnables : EC
- 8 Les liquides solubles : SL
- 9 Les adjuvants : huiles, mouillants
- 10 Les correcteurs de carences et engrais

Ensuite, compléter la cuve jusqu'au volume désiré et maintenir le système d'agitation en marche.

UNE EXCEPTION EXISTE:

Les mélanges avec les produits à base de Fosétyl-Al.

L'ordre est le suivant :

- 1 Les produits travaillant sur la qualité de l'eau
- 2 Les produits particuliers : sacs hydrosolubles WSB
- 3 Les suspensions concentrés : SC
- 4 Les granulés mouillables : WG (à base de fosétyl)
- 5 Les poudres mouillable : WP
- 6 Les suspo-émulsions : SE
- 7 Les émulsions dans l'eau : EW
- 8 Les concentrés émulsionnables : EC
- 9 Les liquides solubles : SL
- 10 Les adjuvants : huiles, mouillants
- 11 Les correcteur

Réglementation sur les mélanges (basée sur la classification DPD)

Afin de rendre la réglementation sur les mélanges plus facile à comprendre, les différentes phrases de risques ont été classées en catégories qui sont explicitées ci-dessous.

Il est interdit de mélanger les produits A entre eux ou avec un autre produit ; les produits B entre eux, les produits C entre eux et les produits D entre eux.

Phrases de risque	А	В	С	D	Autre
Α	0	0	0	0	0
В	0	0			
С	0		0		
D	0			0	
Autre	0				

Mélange interdit

A: H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, H360

B: H373

C: H361d, H361f, H361fd, H362

D: H341, H351, H371

Afin de vous aider dans vos choix de mélanges, tous les critères pouvant empêcher un mélange ont été répertoriés dans cet index dans la colonne "mélange".

Réglementation sur le délai de ré-entrée dans les parcelles

Les produits ayant certaines phrases de risque ont un délai de ré-entrée plus important dans les parcelles :

- H319, H315 ou H318 : délai minimum de 24 h
- H317, H334, H340, H341, H350 et H350i, H351, H360F,
 H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H361f, H361d, H361fd
 ou H362: délai minimum de 48 h

Pour tous les autres produits, le délai est de 6h minimum. Ces délais sont indiqués dans le guide pour chaque produit dans la colonne "DRE".

En cas de besoin « motivé, non anticipé et non prévisible ou impérieusement nécessaire », les délais peuvent être réduits à 6 h sous réserve d'une ré-entrée du travailleur dans un tracteur équipé d'une cabine <u>avec filtre à charbon actif</u>, si ce filtre est requis au moment de l'application. Cette intervention doit être consignée dans le cahier de traitement en mentionnant le moment de la rentrée, le lieu, le motif et les mesures visant à minimiser l'exposition des travailleurs.

>> La réglementation et l'homologation de chaque produit étant susceptibles d'évoluer, la conformité des données par rapport à la réglementation doit être vérifiée avant utilisation des produits

L'étiquetage CLP des produits (Classification, Labelling and Packaging)

Les 9 pictogrammes de danger et leur signification (simplifiée):



Explosif ou autoréactif



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression ou réfrigéré



Corrosif



Mortel, toxique



Sensibilité respiratoire Cancérogène, Mutagène,



Sensibilité cutanée



Toxique pour organismes aquatiques

Toxique pour la reproduction

Abeilles et insecticides / acaricides, Mention Abeille

En France l'Arrêté du 28/11/2003 légifère sur les applications d'insecticides et d'acaricides : « Interdiction de toute application d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison et de production d'exsudats... » - Article 2. En cohérence avec cet arrêté, la phrase de prudence **SPe8** « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes » est attribuée par défaut aux produits insecticides et acaricides utilisés en applications foliaires (+ Luna Sensation/Xtend p12 + certains soufres). Il est possible d'obtenir une mention dérogatoire sous conditions : la Mention Abeille. Elle n'est pas attribuée à un produit dans son ensemble mais usage par usage.

Voici ci-dessous les correspondances avec les annotations utilisées dans le guide :

- Mention Abeille 1 : « emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles »
- Mention Abeille 2 : « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- Mention Abeille 3 : « emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »

Les EPI, Equipements de Protection Individuelle

Les produits nouvellement homologués ou ré homologués présentent des indications concernant les équipements de protection individuelle que l'opérateur doit porter à chaque étape du traitement. Pour la majorité des produits, les équipements nécessaires sont les suivants, <u>attention toutefois à bien vérifier ces informations sur les FDS (Fiches de données sécurités)</u>:

> Pendant le mélange/chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 (risque chimique) réutilisables ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant maximal de 280 g/m²;
- EPI partiel type tablier ou blouse à manches longues de catégorie III type PB (3), à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection EN-166-168 ou écran facial ; pour les produits H335, H336, H330, H331 : masque complet, cagoule ou casque ventilé, demi-masque équipé de filtres combinés A2P3 ; pour les produits WP : masque antiparticules de type P3

> Pendant l'application

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Gants en nitrile certifiés EN 374-1 et EN 374-2 à usage unique si intervention sur le matériel.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique si intervention sur le matériel. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

> Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

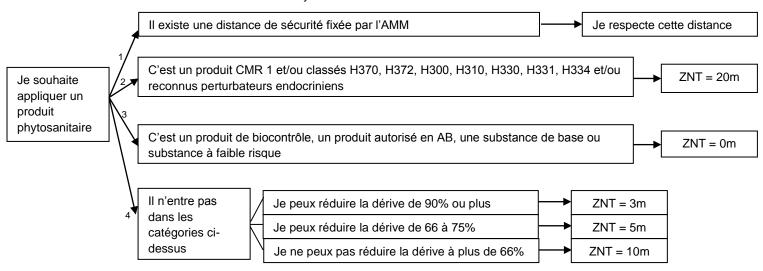
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

> Pour le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées :

-Gants en nitrile certifiés EN-374-3 -Combinaison de travail cotte en coton/polyester 35 %/65 % avec traitement déperlant, grammage d'au moins 230 g/m2 et maximal de 280 g/m².

La ZNT riverains

L'Arrêté du 27 décembre 2019, modifiant l'arrêté du 4 mai 2017, précise les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et en particulier les dispositions particulières relatives aux distances de sécurité au voisinage des zones d'habitation (habitations et terrains associés). Des chartes d'engagements des utilisateurs sont en cours d'élaboration au niveau départementale. Elles intègrent entre autres les distances de sécurité citées dans l'arrêté dont voici une synthèse :



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Fongicides anti-Mildiou de contact à base de cuivre

ΑB

Conseil: Les pousses formées après traitement ne sont pas protégées. Renouvellement après 20 à 25 mm de pluie.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	% Cu métal	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
	BB RSR Disperss NC / Eqal DG	3,75 kg	20%	_			24	14	5		5 applications maxi/an
Sulfate de	BB Macclesfield 80	15 kg	20%		*		6				-
	BB Caffaro WG	5 kg	20%	Black- rot	♦	-	24		20	0	3 appli maxi/an, au plus tard à la nouaison - Spe 1 (**)
cuivre (*)	Cuproxat / Fregate SC	at / Fregate SC 3 95 1 19% 6 21		5 applications maxi/an - Spe 1 (**)							
	Maniflow	61	12,4%	-	(H.)		6		50 DVP 20 m		5 applications maxi/an - Spe 1 (**)
	Padone	1,8 kg	30%				48				6 appli maxi/an. 8 jours mini entre 2 appli -Spe 1 (**)
	Champ Flo Ampli	21	36%		\triangle				5 20		12 applications maxi/an
	Kocide Opti	2,5 kg	30%		\vee					0	5 applications maxi/an
	Kocide 35 DF / 2000	3 kg	35%								6 applications maxi/an
	Kocide Flow	2,5 l	30%								4 applications maxi/an
Hydroxyde de	Héliocuivre	31	40%		$\triangle \triangle \triangle$		24	21	5		5 applications mayi/ap
cuivre (*)	Copernico Hi Bio WG	3 kg	25%			-		21			5 applications maxi/an
	Micros-cop	4 kg	37,5%							20 non réductible	-
	Blue shield Hi Bio WG	3,4 kg	22%						20		5 applications maxi/an
	Copacabana Hi Bio	3,75 kg	20%				24			0	5 applications maxi/an

^(*) Limitation à 4 kg de cuivre métal/ha/an tous produits confondus en moyenne (28kg/ha entre 2019 et 2025)

Page 1

^(**) Spe1 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/an (dose non lissable sur 7 ans).

Fongicides anti-Mildiou de contact à base de cuivre (suite)

Conseil: Les pousses	formées après traitement ne sont i	pas protégées.	Renouvellement a	près 20 à 25 mm de pluie.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	% Cu métal	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques reglementaires
Oxyde Cuivreux (*)	Kobber	1,33 kg	45%		♦				20 DVP 20m		3 appli maxi/an, 7 jours mini entre 2 appli. Au plus tôt, à 5 feuilles étalées- Spe 1 (**)
	Nordox /Mojox 75WG	2 kg	75%		ÁL.		6	21	5	0	-
Hydroxyde et oxychlorure de cuivre (*)	Cuprocol Duo	Avant fleur : 2kg Après : 2,5 kg	28%	Black- rot	*22	-			50 DVP 20m		5 appli/an dont 3 maxi avant fleur, 7 jours mini entre 2 appli. Usage Black-rot à coupler avec 8 kg soufre- Spe 1 (**)

(*) Limitation à 4 kg de cuivre métal/ha/an tous produits confondus en moyenne (28kg/ha entre 2019 et 2025)

(**) Spe1: Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/an (dose non lissable sur 7 ans).

Fongicides anti-Mildiou de biocontrôle

Conseil: Ne s'utilise pas comme un anti-mildiou classique, renseignez-vous avant toute utilisation.

Les produits systémiques à base de phosphonates sont aussi classés en biocontrôle (voir p.7) mais ne sont pas autorisés en AB

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Huile essentielle d'orange douce	Limocide /Essen'ciel Prev-Am Plus	1,6 l	Oïdium, Cicadelles, Thrips	()	ı	24	1	5	0	6 appli maxi/ an, 7 jours mini entre 2 appli. Au plus tard à fermeture pour cet usage. Spe8 (*)
Cos-oga	Bastid / Blason/ Messager Fytosave / Esdeaine	21	Oïdium	-	-	6	3	5	0	8 appli maxi/an, 8 jours mini entre 2 appli, à utiliser en association. (Incompatibilité avec Cuproxat SC/ Frégate SC/Sarman F/Vivando)
Parois de s. cerevisiae	Romeo	0,25 kg	Oïdium, Botrytis	1	-	-	1	5	0	10 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 applications
Bacillus amyloliquefaciens	Taegro	0,37 kg	Oïdium, Botrytis	ı	ı	6	3	5	0	10 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 applications

(*) Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes »



Fongicides anti-Mildiou de contact organo-cupriques

<u>Conseil</u>: Renouvellement tous les 8-10 jours sauf pluie. Les pousses formées après traitement ne sont pas protégées. Renouvellement après 20 à 25 mm de pluie.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Folpel + Sulfate de cuivre(*)	Cuprofix F Disperss	5 kg	Excoriose (0,5 kg/hl)	© M R (1)	D	48	28	5	10	-

^(*) Limitation à 4 kg de cuivre métal/ha/an tous produits confondus en moyenne (28kg/ha entre 2019 et 2025)

Fongicides anti-Mildiou de contact sans cuivre

Conseil: Renouvellement tous les 8-10 jours sauf pluie.

Renouvellement après 20 à 25 mm de pluie. Les pousses formées après traitement ne sont pas protégées.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE	DAR (i)	ZNT (m) aguatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
	Folpan 80 WDG / Flovine	1,9 kg	Black-rot, excoriose(0,19kg/hl)				U)	5 DVP 5m	10	4 applications maxi/an
Folpel	Folpec Advance 80 WG	1,9 kg	Excoriose	$\bigoplus_{R}^{C} \bigvee_{M} \bigoplus_{R}^{C}$	D	48	28	20 DVP 20m	10	7 applications maxi/an, au plus tard fin floraison
	Foltane FL	31	Black-rot, excoriose					5 DVP 5m	10	4 applications maxi/an, au plus tard fin floraison
Mancozèbe	Dithane NeoTec / Triziman	2 kg	Black-rot, excoriose	♦ ° (!) ♦	С	48	28	50	10	4 applications maxi/an Dernière année d'utilisation très probable
	Trimanoc DG Raincoat	2,15 kg		V R V V						Derniere annee a utilisation tres probable
Métirame	Polyram DF / Lutiram / Tothem 70	2 kg	Black-rot, excoriose		В	48	56	20	10	3 applications maxi/an 14 jours minimum entre 2 applications

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.



Fongicides anti-Mildiou pénétrants à base de Zoxamide

Conseil: Renouvellement tous les 12 jours, 10 jours en cas de forte pression. Les pousses formées après traitement ne sont pas protégées.

Renouvellement inutile en cas de pluie. **3 applications maximum** par an.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remardiles reglementaires
Zoxamide + Mancozèbe	Electis Pro/ Roxam combi/ Unikat	2 kg	Black-rot	& C (1) (2)	С	48	28	50	10	3 appli maxi / an, 10 jours mini entre 2 appli Dernière année d'utilisation très probable
Zoxamide + Sulfate de cuivre	Amaline Flow / Ventaro	2,8	=	♦	-	24	28	20	10	2 appli maxi / an, 8 jours mini entre 2 appli - Spe 1 (*)
Zoxamide + Cymoxanil (**)	Pajo / Idaho / Kimoflex	0,45 kg	ı,	C M R	B - C	48	28	20 DVP 20 m	10	2 appli maxi / an, 7 jours mini entre 2 appli
Zoxamide + Mandipropamide	Ampexio / Revoluxio	0,5 kg	-	<u>(1)</u>	-	48	21	20	10	1 appli / an. Compte pour un CAA
Zoxamide + Dimétomorphe	Lingot	11	-		-	48	28	20 DVP 20 m	10	2 appli maxi /an ; au plus tôt : 9 feuilles étalées ; 10 jours entre 2 appli. Compte pour un CAA

^(*) **Spe1**: Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/an (non lissable sur 7 ans). (**) Il est conseillé de limiter l'emploi des spécialités à base de Cymoxanil à 2 applications par an.

Fongicides anti-Mildiou pénétrants et diffusants à base d'Oxathiapiproline

Consell: Renouvellement tous les 14 jours, 12 jours en cas de pousse rapide et forte pression. 2 applications maximum par an d'oxathiapiproline.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques reglementaires
Oxathiapiproline + Folpel	Zorvec Zelavin BRIA (pack) (*)	0,2 L Zorvec Zelavin + 1,25 kg de Flovine	-	& C M R	D	48	14	5 DVP 5m	10	2 applications maxi/an, 10 jours mini entre 2 appli
Oxathiapiproline + Zoxamide + Cuivre	Zorvec Zelavin TREL (pack) (*)	0,2 L Zorvec Zelavin + 2,4 L de Ventaro	-	♦		48	28	20	10	2 applications maxi/an, 10 jours mini entre 2 appli, - Spe 1 (**)

^(*) Eviter l'association de Zorvec avec les oligo-élément (bore) et avec les produits suivants : Karathane 3D, Karaté Zéon

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.

^(**) Spe1 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/an (non lissable sur 7 ans).



Fongicides anti-Mildiou pénétrants de la famille des CAA

Conseil: Généralisation des phénomènes de résistance, 2 applications non consécutives maxi par an en préventif, Cadence 10-12 jours.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Diméthomorphe + Mancozèbe	Acrobat M DG	2,5 kg	Black-rot		С	48	28	50 DVP 5m	10	2 appli non consécutives maxi /an Dernière année d'utilisation très probable
	Panthéos / Fastime	2 kg	-	& C (!) &	D	48	35	5 DVP 5m	10	2 appli non consécutives maxi /an
Diméthomorphe + Folpel	Calgary	2 kg	-	₩ R ♡ ▽	D	48	28	20 DVP 20m	10	2 appli non consécutives maxi /an
	Folpec Diméo	2 kg	-		D	48	28	20 DVP 20m	10	2 appli maxi /an, 12 jours mini entre 2 appli. De 8 feuilles étalées à fermeture de grappe
Diméthomorphe + Métirame	Grip Top / Forum Top	2,5 kg	Black-rot	♦ ♦	В	48	35	5	10	2 appli non consécutives maxi /an
Dimétomorphe + Dithianon	Arco DTI /Aktuan DTI	1,5 kg	-	C (1)	D	48	42	20	10	2 appli maxi /an non consécutives, 14 jours mini entre 2 applications Au plus tôt 5 feuilles étalées
Iprovalicarbe + Folpel	Sirbel UD	1,3 kg	=	C M R C	D	48	28	5	10	2 appli non consécutives maxi /an
Benthiavalicarbe + Mancozèbe	Vintage M Disperss	2 kg	Black-rot	© M (1)	C - D	48	28	5	10	2 appli non consécutives maxi /an Dernière année d'utilisation très probable
Mandipropamide + Folpel	Amphore F pépite	2,5 kg	-	W R	D	48	28	20 DVP 20m	10	2 appli maxi /an, 10 jours mini entre 2 appli
Mandipropamide + Oxychlorure de cuivre (*)	Carial C Pepite	5 kg	-	(1)	-	6	21	20	10	2 appli non consécutives maxi /an

^(*) Limitation à 4 kg de cuivre métal/ha/an tous produits confondus en moyenne (28kg/ha entre 2019 et 2025)

MILDIOU

Fongicides anti-Mildiou pénétrants à base de Cymoxanil

Conseil : Renouvellement tous les 10 à 12 jours et après 7 à 8 jours en cas de pluie supérieure à 20 mm. Les pousses formées après traitement ne sont pas protégées. De fréquents phénomènes

de résistances sont rencontrés. L'utilisation des spécialités à base de cymoxanil est limitée à 2 applications maximum par campagne.

de resistances sont rencom		coluntee a	bacc ac cynne	Admir doc minico d z up	onounono i		ann par	ournpagno.		
Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Cymoxanil + Folpel	Sarman F/Amarok / Zetanil F / Enomix F	31	-		C-D	48	28	20 DVP 20m	10	2 appli maxi/an, 7 jours mini entre 2 appli
Cymoxanii + Foipei	Vitipec WG Advance	1,5 kg	-	C M R	C-D	48	42	20 DVP 20m	10	2 appli maxi/an, 7 jours mini entre 2 appli De 8 feuilles étalées à fermeture
Cymoxanil + Mancozèbe	Palermo	3 kg	-	& (1) (2)	С	48	28	20	10	6 applications maxi /an Dernière année d'utilisation très probable
Cymoxanil + Métirame	Aviso DF	2,5 kg	Black-rot	₩ Ř	B - C	48	35	5	10	3 applications maxi /an, 7 jours mini entre 2 appli. De 5 feuilles étalées à fermeture
Cymoxanil + Oxychlorure de cuivre(*)	Cymsun/ Risse / Selva	4 I	-		=	6	21	20	10	-

^(*) Limitation à 4 kg de cuivre métal/ha/an tous produits confondus en moyenne (28kg/ha entre 2019 et 2025)

Fongicides anti-Mildiou systémiques à base d'Anilides

Conseil: Renouvellement tous les 10-12 jours. Les pousses formées après traitement sont protégées. Renouvellement inutile en cas de pluie. 2 appli par an, ne pas utiliser sur Mildiou déclaré.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remardues reglementaires
Benalaxyl M + Folpel	Fantic F WG / Palmir	2 kg	-	C M C C	D	48	42	5	10	2 appli maxi /an. 10 jours mini entre 2 appli. Dernière année d'utilisation très probable
Benalaxyl + Folpel	Amalfi / Tairel F liquide	2,5	-	& C M R C C C C C C C C C C C C C C C C C	D	48	42	5	10	2 applications maxi / an PPNU au 05/10/2021
Métalaxyl M + Folpel	Pandero Gold	2 kg	-	© M € €	D	48	28	5 DVP 5m	10	2 applis maxi /an.
Métalaxyl M + Mancozèbe	Eperon Pépite / Ridomil Gold Mz	2,25 kg	Black-rot	R V	С	48	28	50	10	2 applications maxi /an. Dernière année d'utilisation très probable

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.

MILDIOU

Fongicides anti-Mildiou systémiques à base de Phosphonates

diocontro%

Conseil: Renouvellement tous les 14 jours ; 10 à 12 j en cas de pousse rapide et forte pression. Ne pas rogner au moins pendant 5 à 7 jours après une application.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Dipotassium phosphonate + monopotassium phosphonate	LBG-01F34 /Pertinan / Etonan	41	-	-	6	14	5 DVP 5m	0	5 appli maxi / an. 10 jours mini entre 2 appli. De 6 feuilles étalées à fermeture de la grappe. A utiliser en association
Disodium phosphonate	Redeli / Sirius	2,5	-	-	6	21	5 DVP 5m	0	3 applications maxi / an A utiliser en association

Fongicide anti-Mildiou de la famille des Qil

Conseil: Renouvellement tous les 14 jours. 1 application maximum par an de Qil, à éviter en cas de pression élevée.

October 1. Central transfer 14 jours. 1 approacher maximum par an ac sun, a cynter en eas ac pression elevec.											
Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires		
Cyazofamid + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Ysayo (*)	4,5 l	***	-	6	21	5 DVP 5m	10	1 applications maxi /an		
Amisulbrom	Akolit/Leimay	0,375 l	♦ M ♦	D	48	28	5	10	2 appli maxi/ an. A utiliser en association avec un produit de contact		
Amisulbrom + folpel	Camaro	1,5 kg	♦ M (!) ♦	D	48	28	5 DVP 5m	10	2 applications maxi /an		

^(*) Action systémique due au phosphonate de disodium ; ne pas rogner pendant 5 à 7 jours suivant une application

Fongicide anti-Mildiou de la famille des Qiol

Conseil: Renouvellement tous les 14 jours. 1 application maximum par an de Qiol

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Ametoctradine + Metirame	Enervin / Privest	2,5 kg	Black-rot		В	6	35	5	10	2 appli maxi /an. 12 jours mini entre 2 appli. A partir de grappes visibles
Ametoctradine + dimétomorphe	Resplend	11	-	♦	-	6	35	5	10	1 appli maxi / an. Compte pour un CAA. A partir de grappes visibles

MILDIOU

Fongicides anti- Mildiou systémiques à base de Fosétyl -Al ou de phosphonates associés

<u>Conseil</u>: Les pousses formées après traitement sont protégées – renouvellement inutile en cas de pluie. Renouvellement tous les 14 jours ; 10 à 12 jours en cas de pousse rapide et forte pression. Ne pas rogner au moins pendant 5 à 7 jours après une application.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Fosétyl	Optix Disperss	2,5 kg	-		-	24	28	5 DVP 5m	10	6 appli maxi /an, 10 jours mini entre 2 appli
Fosétyl-Al + Mancozèbe	Artimon/Rhodax Exp. /Rituel WG	4 kg	Black-rot (4,5kg) Excoriose(2 kg/ha)	& C (1) (2)	С	48	28	50 DVP 5m	10	4 appli maxi /an Dernière année d'utilisation très probable
Fosétyl-Al + Folpel + Cymoxanil (*)	Valiant Flash / Lexic Flash	3 kg	-	R V	C- D	48	28	20 DVP 5m	10	6 applications maxi / an. Fin fermeture maxi.
Fosétyl-Al + Folpel + Dimétomorphe	Triplice	3 kg	-	♦ M ♦	D	48	28	5 DVP 5m	10	2 appli maxi /an, compte pour un CAA. De 8 feuilles étalées à début fermeture
Fosétyl-Al + Mancozèbe + Cymoxanil (*)	Almanach Flash	4,5 kg	Black-rot, Excoriose (0,45 kg/hl)	♦ ♣ C	С	48	28	50 DVP 5m	10	4 appli non conséc. maxi / an, 10 jours entre 2 appli, au plus tard à fermeture Dernière année d'utilisation très probable
Fosétyl-Al + Folpel	Hidalgo Star	3,75kg	Excoriose Black-rot	♦ C C C	D	48	28	5 DVP 5m	10	4 appli maxi / an, 10 jours entre 2 appli
Fosetyi-Ai + Folpei	Medeiro WG	4 kg	-	W R	D	48	28	5 DVP 5m	10	3 appli maxi / an, 10 jours mini entre 2 appli
Fosétyl-Al + Métirame	Sillage / Slogan /Chaolin	4 kg	Excoriose (3kg)	\$!	В	48	35	5 DVP 5m	10	3 appli maxi /an Arrêt des ventes : stocks à utiliser
Fosétyl-Al + Iprovalicarbe +Folpel	Cassiopée	3 kg	-	♦ K (1) (4)	D	48	28	20	10	2 appli maxi /an non consécutives, compte pour un CAA
Fosétyl-Al + Fluopicolide	Profiler/Tebaïde / Hudson Pro	3 kg	-	♦	-	24	28	5	10	1 appli maxi / an A partir de grappes visibles
Fosétyl-Al + Cuivre	Pangolin DG / Falarik DG	5 kg	-		-	24	28	20 DVP 20m	10	2 appli maxi/ an, 10 jours mini entre 2 appli. A partir de grappes visibles. Spe1 (**)
Phosphonate de potassium + Dithianon	Futura / Zenact	41	Black-rot Excoriose (3 l/ha)	♣ CM	D	48	42	20 DVP 20m	10	4 appli maxi/ an, 12 jours entre 2 appli

(*) Il est conseillé de limiter l'emploi des spécialités à base de Cymoxanil à 2 applications par an.

^(**) **Spe1**: Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/an (non lissable sur 7 ans). Mélanges interdits: tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe D.



Fongicides anti-Oïdium de biocontrôle à base de soufre



bocontrok

Conseil: Renouvellement tous les 7 à 12 jours en fonction de la pression. Non concerné par les phénomènes de résistance.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages (dose précisée si différente)	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
	Microthiol spécial Disperss Citrothiol DG / Soufrebe DG Thiovit Jet micro billes	12,5 kg	Excoriose (12.5 kg/ha), Acariose (20 kg/ha),	-	-	6	3	5	0	8 applications maxi/ an (acariose : 1 appli maxi/ an, excoriose: 2 appli maxi/ an)
	Microthiol spécial Liquide / Citrothiol liquide/ Citrothiol Rainfree / Thiopron Rainfree / Sulforix Rainfree	12,1	Acariose (19.3 L/ha), Excoriose (12.1 l/ha)	! >	-	48	3	5	0	8 applications maxi/ an (1 appli/ an pour acariose et excoriose). Spe8 (*)
Soufre	Cosavet DF	12,5 kg	-	-	-	6	28	5	0	8 applications maxi/ an
micronisé (mouillable)	Kumulus DF / Sulfojet DF Trilog Azupec 80 DG	12,5 kg	Acariose (12,5 kg/ha) Excoriose (7,5 kg/ha)	-	-	6	21	5	0	8 applications maxi /an (excoriose : 2 appli /an)
,	Heliosoufre S/ Helioterpen Soufre	7,5	-		-	24	5	5	0	12 applications maxi/ an
	Flosul	41	-	-	-	6	3	5	0	8 applications maxi/ an, 7 jours minimum entre 2 applications
	Dartagnan/ Startup Lucifère	12,5 l	-	-	-	6	5	5	10 non réductible	8 applications maxi/ an. Au plus tard fin fermeture
	Whisper/Kashmir/Auditorium	11,4 l	-		-	48	3	5	0	10 applications maxi/ an, 7 jours minimum entre 2 applications. Spe8 (*)
	Fluidosoufre	25 kg	-	\(\frac{1}{2}\)	-	48	3	5	0	3 applications maxi /an, 10 jours min. entre 2 applications. Au plus tard fin fermeture
Soufre poudrage	Oidiol poudrage	20 kg	-	<u>(1)</u>	-	24	28	5	0	3 applications maxi /an. Au plus tard début fermeture
	Sublimdor	25 kg		⟨!⟩	-	24	5	5	0	8 appli maxi/an.

(*) Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes »



Fongicides anti-Oïdium de biocontrôles

<u>Conseil</u>: Ces produits ne s'utilisent pas comme des anti-oïdium classiques, renseignez-vous avant toute utilisation. Les soufres sont aussi classés en biocontrôle (voir p. 9).

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages (dose précisée si différente)	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Huile essentielle d'orange douce	Limocide / Essen'ciel Prev-Am Plus	1,6 l	Mildiou, Cicadelles, Thrips	♦	-	24	1	5	0	6 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 appli. Au plus tard début fermeture. Spe8 (*)
Hydrogénocarbonate	Armicarb	5 kg	Botrytis	-	-	6	1	5	0	8 applications maxi/ an
de potassium	Vitisan	6	-	-	-	6	1	5	0	6 applications maxi/an à intervalle mini de 3 jours
Cos-oga	Bastid / Blason/ Messager Fytosave/ Esdeaine	21	Mildiou	-	-	6	3	5	0	8 applications maxi/an ; 8 jours mini entre 2 appli, (Incompatibilité avec Cuproxat SC/ Frégate SC/Sarman F /Vivando/Algèbre)
Parois de s. cerevisiae	Romeo	0,25 kg	Mildiou, Botrytis	-	=	-	1	5	0	10 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 applications
Bacillus amyloliquefaciens	Taegro	0,37 kg	Mildiou, Botrytis	-	=	6	3	5	0	10 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 applications
Bacillus pumilus QST 2808	Sonata	51	-	-	-	6	1	5	0	6 applications maxi / an, 5 jours mini entre 2 applications

^(*) Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes »

OIDIUM

Fongicides anti-Oïdium pénétrants à base d'IDM (ancien IBS) formulés seuls

<u>Conseil</u>: cadence 10-14 jours. Développement important de résistances. **1 application par an**; ne pas utiliser sur Oïdium déclaré. Les IDM pénètrent autour du point d'impact mais ne protègent pas les organes formés après traitement

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages (dose précisée si différente)	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Difénoconazole	Score / Bogard Concaz / Invictus	0,2 l	Black-Rot		В	24	21	5	10	2 applications maxi /an. Recommandation d'utilisation de 0,12 l/ha par la firme
	Difcor 250 EC Concazol	0,12	BIACK-ROL	* • • •	В	24	21	DVP 5m	10	2 applications maxi /an. 10 jours mini entre 2 applications
Fenbuconazole	Ecrin Pro/ Karamat pro	1,5 l	Black-Rot	(1)	1	24	28	5	10	2 applications maxi/an. 10 jours mini entre 2 appli. Au plus tard début véraison
Myclobutanil	Systhane Flex/ Licorne Flex	2,25 l	Black-Rot	\Leftrightarrow	ı	24	14	5	10	2 appli maxi/an. 10 jours mini entre 2 appli. A partir de boutons floraux agglomérés
Penconazole	Topaze	0,25	-	₩ W W W W W W W W W W	С	48	28	5	10	2 applications maxi / an non consécutives. De grappes visibles à fermeture de grappe.
	NYX / Starpro / Kadima plus	0,25	Black-Rot (0,2 l)	& M R	O	48	14	5	10	3 applications non consécutives maxi / an tous IDM compris
Tébuconazole	Tebutec	0,4 l	Black-Rot (0,3 l)		С	48	14	5 DVP 5m	10	2 appli.maxi /an non consécutives tous tébuconazole compris
	Samba	0,4 l	Black-rot (0,3l)	∨ ♥ R ∨ ∨	С	48	14	DVI SIII	10	2 applications maxi/an non consécutives
	Mayandra	0,5 l	Black-rot (0,4l)	© M (1) (♣)	С	48	14	5	10	3 appli maxi /an
Tétraconazole	Gréman / Lidal / Concorde Antene / Molina	0,25 l	Black-Rot (0,3 l)		=	24	30	5	10	2 applications maxi / an non consécutives
Tétraconazole+ Fenbuconazole	Brezza	0,4 I	Black-rot	♦ ♦	-	24	30	5	10	2 appli maxi / an. 10 jours mini entre 2 appli. Au plus tard fin fermeture.

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.



Fongicides anti-Oïdium pénétrants à base de Cyflufénamid

<u>Conseil</u>: Renouvellement tous les 14 jours ; 10 à 12 jours en cas de pousse rapide et forte pression.

De préférence une application par an maximum.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Cyflufénamid	Cidély / Cyflodium	0,51	-	♦	-	24	21	5	10	2 applications maxi / an
Cyflufénamid + Difénoconazole	Rocca / Dynali	0,5 l	Black-Rot	\$	=	6	21	5	10	2 applications maxi / an Compte pour 1 IDM

Fongicide anti-Oïdium pénétrant à base de Proquinazid

Conseil: Cadence10-12 jours, traitement spécifique oïdium, risque de résistance. 1 application maximum.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Proquinazid	Talendo / Talius / Kesys	0,25	S M C M C M C M C M C M C M C M C M C M	D	48	28	20	10	2 appli. maxi / an

Fongicides anti-Oïdium pénétrants à base de Spiroxamine

Conseil: Cadence 10 jours. Faible risque de résistance en vigne. 2 applications par an maximum.

		<u> , oaaoni</u>			0 r.go. =					
Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Spiroxamine	Hoggar / Prosper	0,6 I	ī	C M R	C - B	48	35	20	10	3 applications maxi / an



Fongicides anti-Oïdium pénétrants à base de Métrafénone et Pyriofénone

Conseil: Cadence 12-14 jours. Résistances ponctuelles. 1 application par an maximum.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Métrafénone	Vivando / Algèbre / Ancolie	0,21	ı	***	1	6	28	5	10	2 applications maxi / an
Pyriofénone	Kusabi / Pyrioviti	0,31	-	© M R €	D	48	28	5	10	2 appli maxi / an, 14 jours minimum entre 2 appli.
Pyriofénone + Difénoconazole	TP Dinghy	0.20 l Pyrioviti + 0.12l Difcor	Black-Rot	& C (1) (2)	B - D	48	28	5	10	2 appli maxi /an, 14 jours entre 2 appli. Association de Pyrioviti et Difcor. Compte pour un IDM.

Fongicides anti-Oïdium de la famille des SDHI

Conseil: Cadence 10-12 jours. Résistances ponctuelles.

2 applications par an maximum, une par classe chimique (Cantus compris p 15); ne pas utiliser sur Oïdium déclaré.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Boscalid + Krésoxim Méthyl	Collis / Hexagon	0,4 l	Black-Rot	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	2	48	28	E	10 non réductible	2 appli maxi/an, 10 jours minimum entre 2 appli. Spe8(*)
Fluxapyroxad	Yaris	0,15 l	-	₩ K	U		35	5	10	2 appli maxi/an. 10 jours mini entre 2 appli
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Sensation / Xtend (**)	0,2 l	Black-Rot	(<u>)</u>		6	14	5 DVP 5m	10	2 appli maxi/an. 21 jours mini entre 2 appli. A partir de 5 feuilles étalées.

^(*) Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

^(**) A mettre dans la cuve avant les Fosetyl-Al.

BLACK-ROT

Fongicides anti-black-rot de la famille des Strobilurines (QoI)

Conseil: Cadence 10-12 jours. Développement important de résistances.

1 application par an maximum; ne pas utiliser sur Oïdium ou sur mildiou, développement important de résistances (retrait de l'usage oïdium pour Stroby DF)

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages (dose précisée si différente)	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT aquatique (m)	ZNT riverains (m)	Remarques règlementaires
Krésoxim-Méthyl	Stroby DF	0,2 kg	-	& C M R	D	48	35	5	10	2 applications maxi / an. 12 jours mini entre 2 applications. Au plus tôt à 9 feuilles étalées
Pyraclostrobine + Métirame	Cabrio Top	1,5 kg	Mildiou (2kg), Oïdium (2kg), Excoriose (1,5kg)	\$!	В	24	35	20	10	2 appli / an non consécutives (1 application maxi / an pour mildiou et oïdium)
Trifloxystrobine	Flint / Consist/ Natchez	0,125 kg	Oïdium, Excoriose	(!)	-	48	35	5	10	2 applications maxi / an de cette famille

BOTRYTIS

Fongicides anti-botrytis

Conseil: alterner les familles chimiques d'une année à l'autre. Résistances fréquentes. Maximum une application par famille chimique par an.

Remarque réglementaire générale : A utiliser au plus tôt à la floraison.

Matière active	Famille chimique	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Stade d'application	Danger	Mélan- ge	DRE (h)		ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Fludioxonil	Phénylpyrrole	Géoxe WG/ Safir WG	1 kg	-	A/B		-	48	60	5	10	
Fludioxonil + Cyprodinil	Phénylpyrrole + Anilino- pyrimidine	Switch / Sorvin / Serenva	1,2 kg	OTA (1 kg)	A/B/C/D	1)	-	48	21	5	10	1 application maxi / an
D : (4 3		Scala / Toucan / Erune	0.51	OTA	A /D /O			_	21	5	40	i application maxi / an
Pyriméthanil		Fleurus	2,5 l	-	A/B/C	***	-	6	35	5 DVP 5m	10	
Mépanipyrim	Anilino- pyrimidine	Japica	1,2 kg	-	A/B/C/D	& C (1) (2)	D	48	21	5	10	
Cyprodinil		Javise Max	0,75 kg	-	A/B/C	\$	-	6	7	5 DVP 5m	10	1 appli maxi/ an. Maxi début de véraison.
Isofétamide	SDHI	Kenja / Kryor (*)	1,5 l	-	A/B/C		-	24	21	5	10	1 appli maxi/an.
Boscalid	JUIII	Cantus(*)	1,2 kg	-	A/B/C	\$	-	6	21	5	10	1 appli maxi/an.
Fenhexamid	IBS du groupe	Teldor / Lazulie	1,5 kg	-	A/B/C/D			_	4.4	-	10	1 appli maxi/an (fenhexamid ou
Fenpyrazamine	ibo da groape	Prolectus / Kamuy	1,2 kg	-	A/B			6	14	5	10	fenpyrazamine)

^{(*):} Deux applications de SDHI par an, Collis et Luna Sensation/Xtend et Yaris compris, 1 application maximum par classe chimique pour tous les usages (Page 13). Stades d'applications: A - Chute des capuchons floraux. B - Fermeture de la grappe. C - Début véraison. D - 3 semaines avant la récolte.

Fongicides anti-botrytis de biocontrôle

Ne s'utilisent pas comme des anti-botrytis classiques, renseignez-vous avant toute utilisation. Ne sont pas concernés par les phénomènes de résistance.

Matière active	Famille chimique	Spécialité commerciale	Dose/ha	Autres usages	Stade d'application	Danger	Mélan- ge	DRE (h)			ZNT (m) riverains	
D 711 Lett	Préparation	Sérénade max (**)	2 kg	ı	A/B/C/D	-	-	6	1	5	0	8 applications maxi / an Décommercialisation firme : 27/05/19
Bacillus subtilis	bactérienne	Rhapsody	41		A/B/C/D	-	1	6	3	5	0	4 applications maxi /an. 5 jours mini entre 2 applis
Bacillus amyloliquefaciens	Bactéries	Taegro	0,37 kg	Mildiou, Oïdium	=	-	-	6	3	5	0	10 appli maxi / an, 7 jours mini entre 2 appli
, ,		Amylo –X WG	2.5 kg	-	A/B/C/D	-	-	-	1	5	0	
Saccharomyces cerevisiae	Levures	Julietta	2,5 kg	1	A/B/C/D	-	-	6	1	5	0	6 appli/an. 7 jours mini entre 2 appli
Hydrogénocarbonate de potassium	Sels	Armicarb (**)	5 kg	oïdium	C/D	-	-	6	1	5	0	8 applications maxi / an
Eugénol–Géraniol-	- \	Mevalone / Yatto	41(31		D (0 (D	\triangle				_	0	4 appli/an. 7 jours mini entre 2
Eugénol-Géraniol- Thymol	Terpènes	Captene IV (avec adjuvant)	4 I (3 I recommandé)		B/C/D	<u>(!)</u> -	-	24	3	5	0	appli.

TORDEUSES

Par défaut tous les insecticides sont Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de

production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes »

Matière active	Spécialité commerciale	Autres usages		Persistance	Action choc (1)	Action ovicide	Typhlo	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Traitement dès le	début des pontes et j	usqu'au si	tade tête r	noire										
Chlorantraniliprole	Coragen	-	0,175 l	21 j	14 j	100 %	NFT	***	-	6	30	20	10	1 application maxi / an. Mention Abeille 3 . Au plus tôt à floraison PPNU au 21/02/2022
Emamectine	Affirm/Denim/Proclaim	-	1,5kg	21 j	14 j	25 %	NFT	***	-	6	7	20	10	3 applications maxi / an
Traitement au dél	out des premières éclo	osions												
Spinosad AB	Success 4 / Musdo 4	Thrips,	0,1 l	14 j	7 j	70 %	NFT	\$	-	6	14	20	0	2 appli maxi / an, 10j minimum entre 2 applications
Indoxacarbe	Steward/ Explicit WG Explicit EC /Steward EC	Cicadelle verte,	0,125 kg 0,25 l	21j	7 j	98 %	NFT	© C (1) (1) (2) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	Α	6	10	5	20 non réductible	3 applications maxi / an
Etofenprox	Trebon 30 EC / Uppercut	C. verte et FD,	0,4 L	-	-	0%	-	© M (1) (4)	С	48	14	50 DVP 20 m	10	1 application maxi/an. Au plus tôt fin floraison
		C. verte et FD,	0,25 l	-	-	-	Т	(!)	-	48	7	50	10	2 appli maxi/an
Cypermethrine	Cythrine L	C. verte et FD	0,31	-	-	-	-	⋄ ♠♠♠	-	24	21	50	10	1 application maxi/an. Au plut tôt 80% véraison.

⁽¹⁾ Action de choc : âge maximal exprimé en jours des chenilles tuées par l'insecticide

Respect des Typhlodromes: T: toxique / MT: moyennement toxique / NFT: neutre à faiblement toxique / -: pas de références au 20/10/03.

TORDEUSES

Produits de Biocontrôle



Matière active	Spécialité commerciale	Usages	Dose/ha	Persistance	Action choc (1)	Action ovicide	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique		Remarques règlementaires
Confusion sexuel	le - Installation	avant le vol de	la première géi	nération.									
Z9-dodécenyl acétate (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate RAK 1+2 MIX												1 application maxi/an	
(Z)-9-dodécen-1-yl acétate (E,Z)-7,9- dodécadien-1-yl acétate		Eudémis Cochylis	3 diffuseurs actifs	=	ı	ı	(b) (1)	-	-	-		0	
Traitement avant	aitement avant les premières éclosions												
	Xentari	Tordeuses	1 kg				⟨!⟩		24			0	6 appli maxi/an dont 2 appli par génération maximum, Mention Abeille 3
Bacillus Thuringiensis	Dipel DF	Tordeuses	1 kg	10-12 j	1 à 2 j	0		-	6	3	5	0	6 applications maxi/an Mention Abeille 3
	Delfin	Tordeuses Chenilles phytop.	0,75 kg				-		6			0	6 applications maxi/an, Mention Abeille 3 7 jours mini entre 2 appli. Au plus tôt fin floraison

Action de choc : âge maximal exprimé en jours des chenilles tuées par l'insecticide

CICADELLES

Produits AB $\angle B$



Matière active			Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Kaolin	Sokalciarbo/ Baïkal WP	Cicadelle verte	20 kg	1	-	6	15	5		4 applications/an, 7 jours entre 2 applications Au plus tôt fin floraison
Silicate d'aluminium	Argical Pro	Cicadelle verte	20 kg	-		6	3	5	10 non réductible	6 applications/an, 3 jours entre 2 applications
Huile essentielle d'orange douce	Limocide / Essen'ciel Prev-Am Plus	Cicadelle verte, thrips, mildiou, oïdium	1,6 L	♦	-	24	1	5	0	6 applications maxi / an, 7 jours mini entre 2 appli. De grappes visibles à maturité pour cet usage uniquement.
Pyréthrines	Pyrevert	C. FD	1,5 L	♦	-	6	28	50	0	3 appli maxi/an

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.

CICADELLES

Matière active	Spécialité commerciale	Usages	Dose/ ha	Typhlo	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Acrinathrin	Jokari / Flanker	C. verte, C. FD, acariens, thrips	0,2 L	-	& C M €	B - D	48	28	50	10	2 appli maxi / an, 10 jours mini entre 2 appli, A partir de fin floraison
	Cyperfor 100EW		0,3 L	Т	(1)	-	48	7	50	10	2 appli maxi/an
Cypermethrine	Cythrine Max	C. verte, C. FD, Tordeuses	0,06 L	-		-	24	21	50	10	1 appli maxi/an, Mention Abeille 2
	Cythrine L		0,3 L	-		=	24	21	50	10	1 application maxi/an. Au plut tôt 80% véraison.
Deltaméthrine	Décis Protech / Deltastar / Vivatrine EW	C. verte, C. FD, tordeuses, thrips, mange-bourgeon	0,5 L (C. FD) 0,83 L (C. verte)	T à MT	(A) (E)	1	6	14	20	10	3 appli maxi/an Contre la C. FD : Mention Abeille 1 pour 1 appli maxi
Etofenprox	Trebon 30 EC	C. verte, C. FD ; tordeuses	0,3 L	-		-		14	50 DVP 20 m	10	1 appli maxi/an A partir de fin floraison
Lambda- cyalothrine	Karaté Zéon / Karaté Flow / Kusti Karis 10 CS	C. verte, C. FD, tordeuses, acariens, thrips, mangebourgeon, C. verte, C. FD, tordeuses, thrips, mange-bourgeon	0,125 L	Т	♦	-	48	7	50	10	2 appli maxi/an
Tau -fluvalinate	Talita / Klartan / Mavrik Smart	C. verte, C. FD, acariens, thrips,	0,3 L	Т	&	1	6	21	50		2 applications maxi / an. A partir de grappes visibles Mention Abeille 1
Esfenvalérate	Country Gold	C. verte, C. FD	0,3 L	-	<u>(!) (£)</u>		6	21	20	10	2 appli maxi/an, Mention Abeille 3
Indoxacarbe	Steward EC / Explicit EC	C. verte, tordeuses	0,25 L	NFT	& C (1) (2) (3) 1	Α	6	10	7	20 non réductible	3 appli maxi/an

Respect des Typhlodromes : T : toxique / MT : moyennement toxique / NFT : neutre à faiblement toxique / - : pas de références au 20/10/03.

C. verte = Cicadelle verte ou cicadelle des grillures ; C. FD = Cicadelle de la flavescence dorée

Matière active	Spécialité commerciale	Dose /ha	Action choc*	Usages	Typhlo	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques règlementaires
Soufre	Cf. p 9	20 kg	-	Acariose, excoriose, oïdium	Cf. p 9							
huile de paraffine	Polithiol	40 L	-	-	-	\Leftrightarrow	-	48	BBCH 07	5		1 appli maxi / an Du stade bourgeon dans le coton à éclatement du bourgeon
Lambda-cyalothrine	Karaté Zeon/ XFlow / Kusti	0.2 L	fort	Acariens, C. verte, C. FD, tordeuses, thrips, mange- bourgeon,		\(\)	-	48	7	50	10	2 appli maxi / an
Etoxazole	Bornéo	0,5	faible	Acariens	MT à NFT	-	-	6	120	5	10	1 application maxi / an

^{*} effet sur les formes mobiles (larves)

DESHERBAGE

Désherbants de prélevée

Matière active	Spécialité commerciale	Stade limite d'utilisation	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique		Remarques
Flumioxazine	Pledge / Rami (***)	Début de l'éclatement du bourgeon (BBCH07)	1,2 kg	CMR 1	А	48	120	50	20 non réductible	1 application maxi /an. Ne pas mélanger. Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés.
Isoxaben	Cent 7	Gonflement des bourgeons (BBCH03), fin floraison (BBCH69) sur jeunes plantations	61	X	-	6	-	5 DVP 5m	10	1 application maxi /an sur 30 % de la surface max. Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés.
	Katana (***)		0,2 kg	^				20		1 application maxi /an, exclusivement sous le rang.
Flazasulfuron (****)	Jogg / Minsk Matsuda (***)	-		<u>*</u>	-	6	75	DVP 20m	10	1 application maxi /an. Sous le rang, sur 50% de la surface max.
Oryzalin + Penoxsulame (****)	Elan / Foen (***)	Petit-pois (BBCH75)	51		D	48	56	20 DVP 20m	10	1 application maxi / an. Sous le rang, sur 40 % de la surface max.
Propyzamide	Kerb Flo (**)	-	1,875 l	🗞 R 🗞	D	48	180	5	10	1 application maxi /an.
Penoxsulame (****)	Boa (**)	Petit-pois (BBCH75)	0,75 I	(!)	-	48	56	5	10	1 application maxi /an sur 50 % de la surface maximum (****).
Napropamide	Devrinol F	Préfloraison (BBCH59)	91	***	-	6	-	5	10	1 application maxi /an.
Pendiméthaline	Pentium Flo	Gonflement bourgeon	61	1	-	6	-	50	10	1 application maxi /an exclusivement sur le rang
Oryzalin + Isoxaben	Selectrum	Gonflement des bourgeons (BBCH03), fin floraison (BBCH69) sur jeunes plantations	51	♦ C R	D	48	-	5 DVP 5m	10	1 application maxi/an sur 30 % de la surface maximum.
Métribuzine + Diflufénican	Elysium (***)	Préfloraison (BBCH59)	21	₹ 2	-	6	-	5	10	application maxi/an en localisé sur le rang. Adapter la dose à la surface réelle traitée. Ne jamais dépasser la dose maximale de 1 L/ha quelle que soit la surface traitée.

^{*}Possibilité de réduire la ZNT riverains de 10 à 5 m sans matériel de réduction de la dérive en fonction de la charte départementale en vigueur

^(**) Homologué sur vigne installée (***) Homologué sur vignes de plus de 4 ans (****) Famille des inhibiteurs de l'ALS : ne pas en faire 2 à la suite pour éviter l'apparition de résistances. Dans le cas de l'Elan/Foen, possibilité d'en placer un après un ALS car il y a une association avec l'oryzalin (*****) 1 application autorisée en plein sur 100% de la surface à 0,35 L/ha jusqu'au stade max BBCH55 (boutons floraux agglomérés)

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe D.

Page 21

DESHERBAGE

Désherbants de post-levée systémiques contenant du glyphosate

Conseil: Intervenir en conditions poussantes, en sève descendante pour les vivaces, traiter en dehors des heures chaudes (plus de 30°C), traiter sur la base d'un volume de 200 à 300 l/ha. Ne pas dépasser 2200 g/ha/an. Attention, la réglementation est susceptible d'évoluer rapidement, vérifier les conditions d'utilisation avant toute utilisation. Réglementation à venir : limitation à 450 g/ha/an en 1 passage, uniquement sous le rang, sans dépasser 20 % de la surface. Le désherbage par tâche sur vivaces reste possible. Dérogation possible en situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux ou vignes mères de porte-greffes), dans ces cas il est possible de monter à 2160 g/ha/an.

	Spécialité			Dose/ha				DRE	DAR	ZNT (m)	ZNT (m)	
Matière active	commerciale	Concentration	Graminées annuelles	Dicot.	Vivaces	Danger	Mélange	(h)	(i)	aquatique	riverains *	Remarques
	Buggy 360 Power / Hockey Pro	360 g/l	41	51	81	()	1	24	21	5 ou 20 à la dose de 8 l/ha	10	-
	Barbarian ST Glister Ultra 360	360 g/l	41	61	81		ı	6	21	5	10	Pour l'usage sur vivaces : par tâche uniquement.
	Class'One / Island	360 g/l	41	61	81	-	-	6	21	5	10	1 appli maxi/an. Pour l'usage sur vivaces : par tâche uniquement.
	Typhon	360 g/l	41	61		=	ı	6	21	5	10	1 appli maxi/an. PPNU au 30/09/2021
Glyphosate	Solar 360	360 g/l	41	61	81	(*)	-	6	21	20	10	-
	Roundup Flash Plus / Evolution	450 g/l	3,21	41	6,4 I	()	-	24	21	5	10	-
	Class'One 480	480 g/l	31	4,5 I	61	-	=	6	21	5	10	3 appli maxi/an. Sur vivaces, sur le rang uniquement ou par tâche maxi 1 fois/an.
	Crédit	540 g/l	-	41	5,3 l par tache ou 2,6 l	-	-	6	21	5	10	1 appli maxi/an. Dose fractionnable jusqu'à 3 fois (intervalle de 2 mois mini entre appli). Sur vivaces à 2,6 l/h : 2 appli maxi.

^{*}Possibilité de réduire la ZNT riverains de 10 à 5 m sans matériel de réduction de la dérive en fonction de la charte départementale en vigueur

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.

DESHERBAGE

Autres désherbants de post-levée systémiques, anti-graminées

Conseil: Intervenir en conditions poussantes, sur des graminées entre stade 2-3 feuilles étalées et tallage, traiter à des températures entre 8 et 25°C, avec une hygrométrie suffisante (minimum 60 %), traiter sur la base d'un volume de 200 à 300 l/ha avec un adjuvant.

	Spécialité	Dose/ha				DRE	DAR	ZNT (m)	ZNT (m)	
Matière active	commerciale	Graminées annuelles	Graminées vivaces	Danger	Mélange	(h)	(i)	aquatique	riverains *	Remarques
Cycloxydime	Stratos ultra / Devin	2 L	4 L	CMR 🔖 🕦 🕸	С	48	42	5	10	1 application maxi /an. Au plus tard à fermeture de grappe.
Fluazifop-P butyl	Fusilade Max (**)	2 L	1	CMR 🔷 🛈	С	48	28	5	10	1 application maxi/an, sur 50% de la surface maximum.
Propaqui-zafop	Agil / Claxon / Ambition	1,2 L	2 L	\$ (!) \$	-	24	30	5	10	1 application maxi/an avant véraison.

^(**) Homologué sur vigne de plus de 4 ans

Désherbants de post-levée de contact

				p		-				
Matière active	Spécialité commerciale	Usage	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains *	Remarques
Pyraflufen éthyl	Sorcier / Guerrier / Gozaï (**) (****)	Dicotylédones	0,81		-	48	90	20m DVP 20m	10	2 applications maxi / an avec 28 jours d'intervalle. En désherbage entre stades 9FE et petit pois. Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés.
Carfentrazone éthyle	Spotlight plus / Shark (***)	Dicotylédones	11	(1) (1 ₂)	-	48	7	5	10	1 application maxi /an, sous le rang. Possibilité de fractionnement de la dose en plusieurs passages.

^(**) Homologué sur vigne installée (***) Homologué sur vigne de plus de 4 ans (****) Disponible sous forme de pack avec le Beloukha sous le nom de Gozaï Max

Désherbants de post-levée de contact et de Biocontrôle

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Danger	Mélange	DRE (h)	DAR (j)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains	Remarques
Acide pélargonique	Beloukha 200control	16 I	VI.	1	24	3	5	0	2 applications maxi /an avant début fermeture de la grappe, 5j mini entre 2 appli sur jeunes vignes. Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés. Spe8 (****)

(****) Spe8: « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes »

Mélanges interdits : tous produits de classe A, deux produits de classe B, deux produits de classe C, deux produits de classe D.

^{*}Possibilité de réduire la ZNT riverains de 10 à 5 m sans matériel de réduction de la dérive en fonction de la charte départementale en vigueur

ADJUVANTS

Spécialité commerciale	Composition	Dose (I/hI)	Homologué sur	Danger	DRE (h)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains *	Action	Remarques réglementaires
Heliosol /		0,2	Fongicides, insecticides				10 non	Limitation de la dérive rétantion du produit	Utilisable sur cet usage jusqu'au 06/08/21
Escapade/ Calanque	Alcools terpéniques	0,2	Acaricides	()	24	5	réductible	sur les feuilles, étalant, anti-rebond, anti-	5 appli maxi/an, au plus tard à 9 feuilles étalées. Volume max de bouillie 80L/ha
Calarique III		0,5	Herbicides				3 non réductible		5 appli maxi/an, au plus tard début floraison. Volume max de bouillie 300L/ha
Sticman	Latex synthétique	0,14	Fongicides et insecticides	-	-	5	10	Super mouillant adhésif : étalement, rétention, limitation du lessivage, anti- rebond	-
Le 846 / Oliofix	Huile de colza estérifiée	10 l/ha (1L/hl max)	Fongicides	(6	20	10 non réductible	Limitation dérive, rétention sur les feuilles, étalement et pénétration du produit.	12 appli maxi/an, 7 jours entre 2 appli.
Actirob B	Huile de colza	2 l/ha	Herbicides	_	6	5	10	Rétenteur, pénétrant, limitation de dérive	5 appli maxi/an
	estérifiée	2,5 l/ha	Insecticides		Ţ	,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
LI 700 / Elvis/ Transit	Lécithine de	0,5	Herbicides, subst. croiss.		24	5	10	Acidifiant, mouillant, agent de pénétration et	PPNU au 30/06/2021
Gondor / LI 700 Star	soja	0,25	Herbicides, subst. croiss.	-	-	5	10	de compatibilité, limitation de la dérive, étalant	-
Cass'mouss	Dimethyl polysiloxane	1,4 ml/hl	Herbicides	!	24	5	10	Acidifiant, mouillant, agent de pénétration et de compatibilité, limitation de la dérive. Evite la formation de mousse	

ADJUVANTS

Spécialité commerciale	Composition	Dose (I/hI)	Homologué sur	Danger	DRE (h)	ZNT (m) aquatique	ZNT (m) riverains *	Action	Remarques réglementaires
Acteon	Colophane	0,05	Herbicides, fongicides, insecticides		-	5	10	Adhésif, rétenteur, alourdisseur	-
Pentra	Triglyceride éthoxylé	0,15	Fongicides, herbicides, insecticides		6	5	10	Emulgation, rétention, pénétration, limitation de la dérive	8 appli maxi/an
Phydeal / Phytop	Polyoxyethyle ne amine	0,25	Herbicides		6	5	10	Correcteur d'eau, mouillant	-
Belize	Alkyl alcool alkoxylate	1 l/ha (ou 1 % si volume< 100 l/ha)	Herbcides	! >	24	5	10	Mouillant, pénétrant, limitation de dérive et évaporation	1 application maxi/an
Sephor	Alkylpolygluc oside	0,2	Herbicides		24	5	10	Humectant, pénétrant, rétenteur	A appliquer avant la floraison (BBCH 60 maxi)
Dynamiz / Drop Tek	Copolymère polyéther- polyméthylsilox	0,1	Herbicides	(!)⟨()	24	5	10	Etalant, pénétrant, rétenteur	-
	ane	0,05	Insecticides	V V					
Tempera plus		1 l/ha		-	6	5	10	·	
Actimum	Sulfate	1 l/ha	Harbiaidaa	-	6	5	10	Llumpostont compostour do dureté	
Bifast	d'ammonium	1	Herbicides	***	6	5	10	Humectant, correcteur de dureté	-

^{*} Pour les usages herbicides, voir la possibilité de réduire la ZNT riverains de 10 à 5 m sans matériel de réduction de la dérive en fonction de la charte départementale en vigueur

Définition et principe de la protection intégrée : Annexe III de la Directive 2009/128/CE

"La lutte (ou protection) intégrée est la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures".

Principe 1: "La prévention et/ou l'éradication des organismes nuisibles devraient être menées à bien, ou s'appuyer, parmi d'autres possibilités, en particulier sur les moyens suivants : la rotation de cultures, l'utilisation de techniques de culture appropriées (par exemple : la technique ancienne du lit de semis, les dates et densités des semis, les sous-semis, la pratique aratoire conservative, la taille et le semis direct), l'utilisation, lorsque c'est approprié, de cultivars résistants/tolérants et de semences et plants normalisés/certifiés, l'utilisation équilibrée de pratiques de fertilisation, de chaulage et d'irrigation/de drainage, la prévention de la propagation des organismes nuisibles par des mesures d'hygiène (par exemple le nettoyage régulier des machines et de l'équipement), la protection et le renforcement des organismes utiles importants, par exemple par des mesures phytopharmaceutiques appropriées ou l'utilisation d'infrastructures écologiques à l'intérieur et à l'extérieur des sites de production".

Principe 2 : "Les organismes nuisibles doivent être surveillés par des méthodes et instruments appropriés, lorsqu'ils sont disponibles.

Ces méthodes devraient inclure des observations sur le terrain ainsi que, lorsque c'est possible, des systèmes d'alerte, de prévision et de diagnostic rapide, qui s'appuient sur des bases scientifiques solides, ainsi que des conseils émanant de conseillers professionnels qualifiés".

Principe 3: "En s'appuyant sur les résultats de la surveillance, l'utilisateur professionnel doit décider s'il doit ou non et quand appliquer des mesures phytopharmaceutiques. Des seuils scientifiquement solides et robustes sont des éléments essentiels à la prise de décision. Pour ce qui est des organismes nuisibles, les seuils d'intervention définis pour la région, pour des zones spécifiques, pour des cultures et pour des conditions climatiques particulières doivent, si possible, être pris en compte avant les traitements".

Principe 4 : "Les méthodes biologiques, physiques et autres méthodes non chimiques durables doivent être préférées aux méthodes chimiques si elles permettent un contrôle satisfaisant des ennemis des cultures".

Principe 5: "Les pesticides appliqués sont aussi spécifiques que possible à la cible et ont le minimum d'effets secondaires sur la santé humaine, les organismes non cibles et l'environnement".

Principe 6: "L'utilisateur professionnel devrait maintenir l'utilisation de pesticides et d'autres formes d'intervention aux niveaux nécessaires, par exemple par l'utilisation de doses réduites, la réduction de la fréquence d'application ou en ayant recours à des applications partielles, en tenant compte du fait que le niveau de risque pour la végétation doit être acceptable et que ces interventions n'augmentent pas le risque de développement de résistances dans les populations d'organismes nuisibles".

Principe 7: "Lorsque le risque de résistance à une mesure phytopharmaceutique est connu et lorsque le niveau d'organismes nuisibles exige l'application répétée de pesticides sur les cultures, les stratégies anti-résistance disponibles devraient être appliquées afin de maintenir l'efficacité des produits. Cela peut inclure l'utilisation de plusieurs pesticides ayant différents modes d'action".

Principe 8 : "Sur la base des relevés concernant l'utilisation des pesticides et de la surveillance des organismes nuisibles, l'utilisateur professionnel devrait vérifier le taux de réussite des mesures phytopharmaceutiques appliquées".

TECHNIQUES ALTERNATIVES A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La prophylaxie permet de diminuer la sensibilité d'une parcelle aux ravageurs et aux maladies

Maladies	Techniques alternatives	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	La limitation des mouillères réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol	
	Epamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Destruction des plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Drainage du sol, enherbement	Limitation des mouillères
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduction de la vigueur
Pourritures grise	Drainage du sol, enherbement	Limitation des mouillères
et acide	Diminution de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Aérer les grappes; limiter l'entassement de la végétation pour diminuer la durée
		d'humectation
	Choix du matériel végétal	Sélectionner des clones moins sujets au Botrytis cinerea
	Absence de travail du sol un mois avant les vendanges	Eviter de relancer la minéralisation et le relargage d'azote avant vendanges
Eutypiose	Retirer et brûler les ceps morts	Limiter la source d'inoculum
	Tailler au plus près du débourrement	Se protéger des contaminations
Esca / BDA	Tailler pour respecter les circuits de sève	Limiter l'expression des symptômes
Black rot	Brûler les bois de taille et les rafles des parcelles atteintes	Limiter la source d'inoculum
Tordeuses	Effeuillage	Microclimat défavorable au ravageur
Cicadelle verte	Maîtrise de la fertilisation azotée	Réduire la vigueur

Destruction des ceps atteints de jaunisses et des vignes abandonnées, prospection	Identifier au plus rapidement des symptômes régionaux de flavescence dorée et limiter l'expansion de la maladie
Conserver quelques adventices (liserons, mauves notamment)	Ces plantes hébergent les acariens. Les détruire favorise la remontée des acariens dans la
	vigne
Régulation avec des lâchers de typhlodromes	Prédateurs majeurs.
	Appropriée hors des zones de lutte obligatoire contre la flavescence dorée
Dévitalisation des ceps avant arrachage	Elle permet de compléter la lutte en privant les nématodes de nourriture avant l'enkystement hivernal.
Repos du sol entre 2 plantations	Un repos minimal est fortement conseillé avant la plantation d'une nouvelle vigne pour limiter la recontamination du virus du court-noué.
Choix du matériel végétal	Choisir des porte-greffes moins sensibles
Drainage du sol	Il permet de limiter le développement du pourridié.
	Prospection Conserver quelques adventices (liserons, mauves notamment) Régulation avec des lâchers de typhlodromes Dévitalisation des ceps avant arrachage Repos du sol entre 2 plantations Choix du matériel végétal

Les produits de biocontrôle

Les produits de biocontrôle sont signalés avec le sigle o la liste complète est disponible sur le site : https://info.agriculture.gouv.fr

L'entretien des sols

C'est une question technique où les techniques alternatives existent.

Techniques	3	Commentaires						
Enherbement spontané	Total	Maîtriser l'enherbement et notamment des mauvaises herbes indésirables ; Gérer la maîtrise de la concurrence notamment en eau et azote ; Arriver						
ENM		à gérer le développement de l'enherbement sous le rang						
	Inter-rang	Gérer la maîtrise de la concurrence notamment en eau et azote ; Maîtriser l'enherbement et notamment des MH indésirables						
Enherbement	Total	Gérer la maîtrise de la concurrence notamment en eau et azote						
semé	Inter-rang	Gérer la maîtrise de la concurrence notamment en eau et azote						
Travail du sol		Avoir une bonne connaissance de ses sols et savoir gérer les périodes d'intervention ; Avoir du matériel adapté ; Avoir de la main d'œuvre						
		qualifiée ; Etre capable de gérer la surface ; Chiffrer économiquement cette technique						
Désherbage thermique		Avoir du matériel adapté ; Avoir de la main d'œuvre qualifiée ; Etre capable de gérer la surface ; Chiffrer économiquement cette technique						

Liste non exhaustive

NOTES PERSONNELLES			
	_		
	_		
	_		
	_		
	_		
	_		
	_		
	_		
	_		
	_	-	
	_		
	=		
	_		
	_		
	_		
	_		

NOTES DEDSONNELLES

NOTES PERSONNELLES			
	_		
	=		_
	=		
	-		
	=		
	_		
	_		
	_		_
	=		
	_		
	=		
	<u>-</u>		
	-		_
	-		
	_		
	_		
	_		

MOTEC DEDCOMMENTES

LES SERVICES PROPOSES PAR SICAVAC EN VITICULTURE

Le rôle du SICAVAC est d'être au service des vignerons. C'est pourquoi, afin de bénéficier d'un conseil objectif, nous proposons aux vignerons plusieurs types de services :

I - Des avertissements viticoles gratuits : La Lettre SICAVAC

Afin de vous donner de l'information sur l'évolution des maladies et des ravageurs dans nos vignobles, des conseils de traitement.

II - Des séances de formation :

A travers des stages, l'objectif est d'analyser les problèmes et les solutions dans la conduite de la vigne et sa protection phytosanitaire.

Stages proposés en 2021 :

Initiation à la viticulture et vinification biologique, perfectionnement à la taille Guyot, entretenir les sols sans herbicides, fertilisation, vie des sols et engrais verts, reconnaître les parasites et maladies de la vigne, initiation et perfectionnement à la biodynamie, accompagnement vers la certification HVE.

III – Une assistance technique adaptée à votre exploitation :

Différents niveaux de services vous sont proposés :

III.1 - Services simples:

- → Test pulvérisation ;
- → Analyses de sol ;
- → Maîtrise des rendements à la parcelle ;...

III.2 - Les contrats de suivi viticole SICAVAC :

A travers ces contrats, SICAVAC s'engage à fournir un service sous forme de conseil individuel afin d'aider l'exploitant ou le responsable d'exploitation dans le suivi phytosanitaire et le mode de conduite de ses vignes.

Trois types de contrats sont proposés :

1 - Le contrat 5 visites :

Souscription d'un forfait d'abonnement donnant droit à **5 visites de 1 heure**, sans mise en place préalable d'un calendrier de visite.

2 – <u>Le passage régulier adapté</u>:

Contrat à la carte. Le technicien réalise des observations à une cadence et d'une durée fixée par le viticulteur.

3 - Le contrat de suivi global d'exploitation :

Suivi régulier de l'exploitation par une visite hebdomadaire du technicien du débourrement à la véraison.

Conseils phytosanitaires, mode de conduite, matériels, contrôles de maturation, achats morte-saison ...

Pour tous renseignements sur l'ensemble de ces prestations, n'hésitez pas à contacter SICAVAC